

Compte rendu du Conseil de quartier CLERMONT mercredi 28 mars 2018

- M le Maire,
- Bernard Charpenet, Président du Conseil de Quartier Clermont,
- François Chaize, Adjoint en charge des Affaires Sociales, Politique de la Ville et vice-Président du Conseil Clermont,
- les membres du Conseil de Quartier Clermont,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Claude Garcia, Directeur du Pôle Santé, Sécurité Publique, Accessibilité et Développement Durable, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Bernard Charpenet accueille l'assemblée et ouvre le conseil de quartier à 18h30. Il informe de l'arrivée au sein du Conseil, de deux nouveaux conseillers, Mrs Delphin et Guyot, absents à cette séance, puis déroule l'ordre du jour.

Les risques majeurs

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ». C'est ainsi que Haroun Tazieff qualifiait le risque majeur.

Claude Garcia commente ainsi un diaporama (ci-joint) qui définit les risques majeurs pour une ville, les moyens de les identifier, et les mesures à mettre en œuvre en situation de catastrophe.

Il informe que les sirènes d'alarme sont de nouveau actives depuis 6 mois, tous les premiers mercredis du mois. Ces sirènes permettent de vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme, tout en rappelant à tous les Roannais, l'existence de potentiels risques sur le territoire.

Puis Claude Garcia présente les missions du service qu'il dirige. Il intervient en application du Code de la Santé Publique et du règlement sanitaire départemental sur les sujets relatifs à la qualité des sols et de l'eau, y compris des eaux de piscine, de l'assainissement, des nuisances sonores et olfactives, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, les animaux et les insectes nuisibles. Il intervient également dans le cadre de la sécurité civile pour la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), l'accessibilité des personnes handicapées, l'assistance à la population en cas d'événements de force majeure, de risques naturels et technologiques, et aussi pour sécuriser des immeubles en ruine ou menaçant de s'écrouler.

Ce service se mobilise également en interne sur des actions de développement durable en faveur de la protection de l'environnement (gestion des déchets, modes doux, etc...).

Claude Garcia indique l'application téléchargeable gratuite SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) qui permet, comme les sirènes, d'être alerté en temps réel, via notification sur un smartphone, des risques sur le territoire (inondations, séismes, mouvements de terrains, tempêtes, risques industriels, transport des matières dangereuses,...), et d'observer des consignes appropriées et recommandées. Par ailleurs, Claude Garcia indique encore que le Maire, titulaire des pouvoirs de Police Municipale, a l'obligation générale de prévention des accidents naturels et des fléaux de toute nature, d'alerte, d'information et d'évacuation de la population (Plan Communal de Sauvegarde). Enfin, il indique qu'il est également de la responsabilité de tous les citoyens d'être attentifs aux multiples sources

d'informations : sirènes, radio, smartphone, messages des Forces de l'Ordre,... sur les risques et les mesures à adopter pour soi et son entourage. Ce sont, entre autre, 3 séquences de sirènes d'une minute et 41 secondes, séparées par un silence, qui informent de la survenue d'un risque majeur sur le territoire. D'autre part, des plans particuliers de mise en sécurité ont été mis en place dans les écoles, avec le concours de l'Education Nationale, dans lesquels sont listés toutes les mesures et les moyens à mettre en œuvre en cas de risques majeurs. Les écoles procèdent à 3 exercices par an pour apprendre à se préparer à une prise en charge du risque.

Le barrage de Villerest procède à des essais une fois par an.

S'agissant d'alerte, les fonctionnaires de la Ville seront également, en cas de crise, tous mobilisés pour informer de façon la plus élargie l'ensemble des habitants.

Le bilan d'activité et financier 2017 du Conseil de Quartier

Le conseil compte 30 membres à ce jour. Les groupes de travail se sont réunis très régulièrement sur l'année 2017, 13 fois pour le groupe animation et 9 fois pour le groupe voirie.

La collaboration étroite avec le Centre Social Moulin à Vent et la MSP, ainsi que l'ambiance chaleureuse entre tous les participants, participent pleinement à la réussite de belles animations, telles que le Carnaval qui a réuni 150 enfants en février 2017, ou encore la fête de quartier du mois de Juillet, qui fédère de nombreuses associations, et aussi la 1^{ère} kermesse du Halage en septembre. Dommage qu'une météo très défavorable ait gâché cette première édition dont on retient toutefois un bel apéritif offert par la Ville à l'occasion de l'inauguration de la base du Halage. Il ne faut pas oublier la fête de Noël à la salle Fontalon, portée par le Centre Social, qui enchante toujours autant les plus petits avec le Père Noël et la distribution de friandises et de goûters (250 distributions pour 2017).

2018 a débuté avec le Carnaval du mois de février, animé par Mehmet Bingol, et qui a accueilli 120 enfants dans une très belle ambiance.

Bernard Charpenet déplore le manque de bénévoles, et invite chacun à se remobiliser pour les manifestations à venir.

Les prochaines animations

La Fête de Quartier du 1^{er} juillet. Elle est en préparation. Au programme (à confirmer), un groupe balkan-tzigane, une déambulation brésilienne, des stands de dégustation de cuisine du monde, et diverses animations, comme chaque année.

Le lien social dans le quartier, des moments d'échanges, de partage et de convivialité sont les objectifs essentiels de cet évènement, rappelle Bernard Charpenet. Il sollicite toutes les bonnes volontés pour participer aux opérations d'aménagement et de rangement.

La kermesse du Halage du 16 septembre sera reconduite avec un programme similaire à celui de 2017 : tir à l'arc, canoë, volley...

M. le Maire note les dates de ces évènements auxquels bien naturellement il souhaite participer, sous réserve qu'il n'ait pas d'autres impératifs ce même jour, précise t-il.

La voirie

Olivier Jandard détaille toutes les réponses apportées aux diverses demandes du Conseil et informe sur celles en cours d'étude. Toutes ces informations figurent sur le document ci-joint.

Bernard Charpenet projette un diaporama qui permet de visualiser différentes réalisations effectuées, par un jeu de photos « avant -après », très explicite. Il insiste sur une demande exprimée par le groupe voirie : une mise aux normes des abribus Bd Blanqui, le déplacement d'un d'entre eux, pour des raisons de sécurité, et l'installation de passages piétons, non pas abaissés, mais surélevés, en faveur d'une réduction de la vitesse des automobilistes sur cette voie.

Le conseil de quartier exprime à M. le Maire son souhait de réaménagement du cheminement en bord de Loire, entre le Pont du Renaison et la base du Halage, puis le long des jardins du Halage jusqu'à la rue du Halage, face au clos du Halage.

M. le Maire entend bien cette demande qui pourrait être étudiée dans le cadre du budget complémentaire d'investissement de 100 000 €, alloué aux Conseils de Quartiers, successivement chaque année, aux fins de réaliser des projets d'envergure dans leurs quartiers.

Une présentation de l'animation ARPN « Les Sauvages de ma rue »

Tout en précisant le projet, autour du nouveau regard sur les herbes folles de nos trottoirs, Vincent Jouhet, adhérent de l'Association Roannaise de Protection de la Nature (ARPN), rappelle la récente réunion de lancement de l'opération, au Centre Social, suivie d'une première sortie sur le terrain, largement relayée par la presse locale. Une prochaine rencontre est prévue le 6 avril au centre multi-média de l'antenne de la médiathèque du Mayollet, et consistera en l'utilisation d'outils numériques pour la saisie des données et l'accès à une cartographie des rues de Roanne ; elle recense les différentes plantes que l'on peut trouver sur les trottoirs roannais.

L'adresse mail sauvages.du.roannais@orange.fr permet à chaque personne intéressée de s'inscrire aux prochaines rencontres. Une plaquette d'informations a également été diffusée, et un livret est aussi en vente à Forum Mirose.

Vincent Jouhet souligne la participation de la Ville de Roanne au développement de cette action et remercie M. le Maire, ainsi que Romain Bost, conseiller municipal en charge de l'environnement, Développement Durable et Espaces Verts, Grégory Aymond, Responsable du service Espaces Verts à la Ville de Roanne, pour leur collaboration active.

Les questions et informations diverses - échanges avec M. le Maire

Quel devenir des bâtiments de l'école Larochette suite au regroupement des écoles Coutaret et Larochette ?

Le regroupement des écoles Coutaret et Larochette sur le site Coutaret représente un investissement de + de 600 000 € qui est consacré à ce programme et qui permettra une belle rénovation des bâtiments. Concernant l'ex-école Larochette, une piste est avancée en faveur d'une école à « méthode Montessori ».

Place Larochette, la ville a-t-elle fait l'acquisition du bâtiment à l'angle des rues Bravard/Bochard ?

Il s'agit d'un immeuble frappé d'alignement dont le 1^{er} projet sera la démolition et l'alignement de voirie. En ce sens, la Ville est en négociation avec son propriétaire et le relogement des locataires est engagé. Par ailleurs, la Ville a acquis le bâtiment 3 rue Bravard, le 8 mars dernier, via une Décision d'Intention d'Aliéner. A l'issue des diverses opérations, les 2 immeubles pourraient être démolis en vue d'un réaménagement du carrefour, et d'un éventuel projet immobilier sur une portion du site.

A quelle date les travaux de démolition des bâtiments des Glycines, dans le bas du Faubourg (face église) sont-ils programmés ?

C'est en cours, avec actuellement des travaux intérieurs de désamiantage. Le coût de déconstruction de 392 000 € est moins élevé que prévu initialement, ce qui pourrait permettre de réaliser une 3^{ème} voie depuis la rue Alexandre Raffin jusqu'à la rue de Clermont. Les travaux de démolition, de l'ensemble du secteur derrière l'espace Saint Louis, jusqu'au pont, seront achevés en juillet prochain. Ils ont été confiés à l'entreprise locale Poilane. Le travail se fera essentiellement la nuit pour éviter une perturbation de la circulation en journée.

Où en est le projet d'aménagement de la zone Fontval?

La partie récemment démolie a été reprise par la Ville. Un projet d'aménagement paysager des berges du Renaison « trame verte-trame bleue » est en cours d'étude. Les travaux pourraient débuter en 2019. S'agissant de la passerelle qui sera réalisée au-dessus du Renaison, dans le cadre de l'aménagement des Bords de Loire, les appels d'offres sont lancés et les résultats seront connus d'ici 1 mois.

7 et 8 avril, kermesse de l'Amicale Turque dans le nouveau complexe situé en bout de la rue du Mayollet. Un accueil café est offert à tous les visiteurs.

2 juin, de 10h à 15h, les cyclos touristes roannais organisent les 90 ans de leur club au Diapason. Ce sera une belle concentration de cycles de toute la région.

M. le Maire exprime son enthousiasme de voir une telle vitalité de ce conseil de quartier, et souligne le dynamisme de son Président.

Il remercie les services de la Ville qui oeuvrent pour une réactivité optimale aux demandes, et souligne en particulier l'investissement d'Olivier Jandard, de Jean-Luc Condette, d'Agnès Desporte, et aussi de Nathalie Goutorbe qui a récemment pris ses nouvelles fonctions de chef de Cabinet.

Très satisfait par le dispositif Conseils de Quartier, M. le Maire rappelle que ces instances sont d'excellents points de relais d'information entre habitants et mairie, tant montante que descendante.

Consciente des efforts à fournir pour répondre aux attentes fortes des habitants dans le domaine de la voirie, la Ville a décidé de porter son budget de 500 000 € à 1.5 M€ - c'est-à-dire de tripler l'enveloppe annuelle initiale - pour la remise en état de la voirie sur l'ensemble des quartiers de la ville. A cet égard, M. le Maire indique que 2018 sera, pour le quartier Clermont, une année riche en termes de réalisations voirie : la rue de Clermont sera refaite dans sa quasi-totalité, ainsi que les rues de Villemontais, Henri Desroche, Rouget de Lisle, et Marguerite Duras.

La ville de Roanne a été retenue par le projet gouvernemental « Cœur de Ville ». A ce titre, elle consentira un effort tout particulier, qui sera co-porté par la Ville, et par Roannais Agglomération, sur la résorption de l'habitat insalubre, les aides à l'isolation des logements, et notamment sur le secteur Clermont, touché par un habitat relativement dégradé.

S'agissant des véhicules électriques, M. le Maire indique que la Ville œuvre en faveur de leur développement et en ce sens, développe l'installation des bornes électriques. Une est installée rue Alexandre Raffin à proximité de l'Espace Saint Louis, une autre sur le parking de la Halle Vacheresse. 2 autres seront installées sur le parking Nauticum et Place Gabriel Péri. Il rappelle la gratuité intégrale du stationnement des véhicules électriques, tout comme de leurs recharges.

M. le Maire dit avoir bien entendu la demande de Bernard Charpenet de récupérer les gros bancs en ciment Place de la Loire, démontés pour les besoins du projet d'aménagement des Bords de Loire ; ils pourraient, pour certains d'entre eux, être repositionnés sur les choix du conseil de quartier.

M. le Maire informe également de la réfection de la clôture, sur toute sa longueur, des jardins en bordure de la Loire.

Puis, M. le Maire propose aux conseillers de visionner deux petits clips sur les deux grands projets de mandat, Foch Sully et Bords de Loire, dont il rappelle les objectifs, les phases principales, et le calendrier de mise en œuvre.

Le projet « Bords de Loire »

Il s'agit d'un programme de 12 M d'euros, totalement financé, et soutenu par des aides de la Région et du Département. La 2^{ème} tranche du projet, qui concerne l'Esplanade des Mariniers, est prévue après 2020. Aujourd'hui l'emmarchement sur la rue Pierre Dépierre est quasiment achevé, le rendu est très esthétique.

L'aménagement du Pont de Roanne sera examiné en concertation avec la Ville du Coteau. Il s'agira de l'harmoniser avec les aménagements de la Place de la Loire et de l'Esplanade des Mariniers, et ainsi de rendre compatible un trafic dense sur ce secteur avec les modes doux prévus pour les cyclistes et les piétons, qui seront intégrés dans la voie verte portée par le Département.

Le projet de trompe l'œil à l'entrée de la rue Jean Jaurès est en cours d'études. Par son style plutôt futuriste, il viendra moderniser l'entrée de la ville.

Le projet Foch Sully

M. le Maire rappelle que ce projet a permis à la Ville de Roanne d'être repérée par la Caisse des Dépôts et Consignations, car extrêmement novateur dans sa conception et sa réalisation, pour concourir à l'appel à projet de l'Etat « Cœur de Ville ».

Il commente les différentes images projetées.

En marge du projet, M. le Maire indique que le bâtiment à droite de l'avenue de Paris sera effectivement démoli pour laisser place à la construction d'un bâtiment de 7000 m² dédié à l'enseignement supérieur. A cet égard, il souligne le développement constant du nombre d'étudiants à Roanne - 3200 étudiants, c'est 30% d'augmentation depuis 4 ans.

Aux abords des Halles Diderot seront créés la Place des Halles, un hôtel, des logements collectifs rue Roger Salengro, ainsi qu'une résidence seniors, et des commerces dans son centre. 2 bâtiments seront conservés rue de Sully, les plus remarquables. Une rue commerçante sera créée à l'angle des rues de Sully et Maréchal Foch avec de part et d'autres des boutiques, et des grandes surfaces de 300 à 2000 m² en sous-sol. Le cheminement se poursuit sur un mail couvert et abrité et débouche sur la Place des Halles, se poursuit encore sur la Place de Verdun, ouverte sur une autre rue piétonne très commerçante, et enfin sur le centre de l'îlot, avant de redescendre sur le centre commercial enterré.

M. le Maire rappelle le choix de la Ville de Roanne d'avoir opté pour la création d'une Semop (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) qui lui a permis de trouver des partenaires, et ainsi de réunir autour d'un projet unique tous les acteurs concernés. Il précise que Roanne est d'ailleurs la 1^{ère} ville à utiliser cet outil, pour ce type de projet qui lui permet d'être opérationnel plus rapidement et de mener à bien, et de façon sécurisée, toutes les opérations. L'actionnariat de la Semop est composé d'1/3 par la Ville de Roanne (prise en charge des acquisitions foncières, parkings et espaces verts), 1/3 par la Caisse des Dépôts et Consignations qui apporte une garantie financière et, de fait, rassure les investisseurs privés, actionnaires pour 1/3.

La Ville supportera ainsi pour ce projet un budget de 20 M d'€ qui intègre le coût des acquisitions pour 12 M d'€ et le financement du parking public souterrain pour 10 M d'€, dont la Ville restera propriétaire.

Le calendrier : les démolitions devraient débuter début de cet été jusque fin 2018. Les constructions commenceront début 2019, et s'étaleront jusqu'en avril 2021.

Ce projet, indique M. le Maire, vise bien à reconfigurer l'ensemble du centre-ville aux fins de ramener de l'activité commerciale en cœur de ville, et en ce sens, de lutter contre la migration des commerces vers la périphérie de la ville, constatée depuis plusieurs années. L'implantation de nouvelles enseignes devrait permettre de récupérer en partie l'évasion commerciale sur Vichy, Saint Etienne, Lyon... Il ne s'agit bien évidemment pas, de concurrencer les enseignes existantes dans les rues piétonnes, et c'est pourquoi les choix seront réfléchis pleinement avec la Chambre de Commerce et la Fédération des Commerçants.

S'agissant de l'actuel commerce Auchan, oui, il demeurera et prendra place dans le sous-sol du futur centre commercial ; il augmentera même sa surface de 1500 m² à 2200 m². Pendant la durée des travaux, ce commerce ouvrira une structure provisoire en centre-ville, sur un des deux sites pressentis, et dont le choix interviendra très prochainement : soit le terrain entre le parking sauvage de la Berge et le château Jules Ferry, soit un terrain récemment engazonné sur le Port, à proximité de la rue des Charpentiers.

D'autres questions

- Y aura-t-il un parking pour la maison de santé prévue rue Salengro ? il y aura des places d'arrêts minute pour la dépose des patients et, juste en face, un parking public de 450 places.
- Un membre de l'Association Entr'potes relaie le souhait de l'association de réaliser une boîte à livres, à l'instar de celle qui sera installée dans le square Mozart, et inaugurée le 16 juin prochain. Il s'agit d'un projet porté par le Conseil de Quartier Paris qui pourra bien naturellement être dupliqué sur d'autres quartiers de la ville.

Bernard Charpenet clôture la séance à 20h30, et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Le prochain conseil de quartier CLERMONT aura lieu
mercredi 12 septembre à 18h30
à la Maison des Services Publics, 28 bis rue du Mayollet**

Merci de votre participation.